change font autant d'ouvrage que 11 chevaux, en tout 21 chevaux pour 360 hect., ou 1 cheval pour 17 hect. environ; les journées de charrues étant calculées pour 2 chevaux et les autres travaux par journées d'attelages de 4 bêtes; mais il est nécessaire de faire observer que ce célèbre praticien compte 300 jours de 9 heures chacun de travail effectif dans l'année, et qu'on a beaucoup de peine dans les exploitations bornées et surtout quand on commence à se livrer à l'exercice de l'agriculture à établir cette distribution parfaite des travaux et du temps des agens qu'on parvient à obtenir dans des exploitations rurales très vastes, bien dirigées et depuis long-temps en activité.

A Roville, où on se sert d'une excellente charrue et de chariots attelés d'un seul cheval, le nombre des bêtes de travail a varié suivant le plan de culture adopté à diverses époques. Dans ce domaine composé de 190 hect. de terres de cohésions diverses et dont 16 sont en prairies irriguées, le nombre des bêtes de trait en 1822 au moment de la formation de l'établissement et où les terres en assez mauvais état ont nécessité des labours profonds et multipliés, a été de 14, savoir: 5 chevaux et 9 bœufs, et en calculant suivant les Annales de cet établissement, que les 9 bœufs faisaient autant d'ouvrage que 7 chevaux environ, de 12 chevaux ou d'un cheval pour 16 hect. En 1828, le nettoiement progressif des terres ne rendant plus nécessaires des cultures aussi multipliées, et environ 50 hect. de terres de la culture la plus difficile ayant été consacrés à la luzerne, le nombre des chevaux a été de 8 ou 1 cheval pour 24 hect. Enfin, en 1830 les terres consacrées à la luzerne ayant été remises en culture, le nombre des bêtes de trait a été reporté à 12 chevaux comme précédemment, ou 1 cheval pour 16 hect.

Dans l'agriculture anglaise on compte en général dans les districts bien cultivés, sur les grandes fermes en terres arables et dans divers systèmes d'assolemens, environ 1 cheval pour 11 à 13 hect. au moins et souvent davantage, parce que le climat égal et tempéré du pays permet une répartition facile des travaux dans le cours de l'année.

En France, dans la majeure partie des départemens situés au nord de Paris, où l'assolement triennal amélioré s'est introduit, et où les établissemens ruraux sont administrés avec intelligence, ceux de moyenne ou grande étendue et en sol silico-argileux emploient à peu près 1 chev. sur 10 à 12 hect.

Un relevé fait en Angleterre, et que nous avons sous les yeux, nous apprend que dans un grand nombre d'établissemens agricoles choisis dans des districts divers et exploités suivant un système de culture alterne, on a trouvé en moyenne que sur une étendue de 40 hect. de terres arables, il faut un attelage de 2 chevaux et un attelage de 2 bœufs ou en moyenne de une bête de trait pour 10 hect.

B. Petite culture.

Les petits cultivateurs du comté de Norfolk, où la culture alterne est en vigueur et où le sol est léger et sableux, tiennent communément un cheval pour 8 hectares de terres soumises à la charrue.

Parmi les exemples nombreux cités par Balsamo, l'abbé Mann et Schwerz, sur la culture de la Belgique et de la Flandre, on voit que dans les différens sols dont se compose ce pays, les cultivateurs calculent 1 cheval pour 7,6 et même 5 hect. Dans la Campine, beaucoup d'agriculteurs n'ont qu'un bœuf pour cultiver 6 hect. environ d'un sol meuble et léger.

Dans son ouvrage sur l'*agriculture de l'Alsace* (p. 47), Schwerz dit qu'on rencontre communément dans ce pays de petits établissemens où tout le travail d'un cheval est nécessaire pour cultiver 4 hectares de terrain.

Quant au *rapport des bœufs à celui des chevaux* sur les grands établissemens ruraux, Sinclair rapporte que dans les fermes anglaises qui exigent le travail de 20 chevaux, on en entretient souvent 16 avec 8 bœufs; que dans une ferme bien administrée un fermier entretient 22 charrues attelées de chevaux et 8 attelées de bœufs, et que beaucoup d'agriculteurs regardent le rapport de 60 chevaux à 28 bœufs de trait comme le plus avantageux qu'on puisse établir pour l'économie et la bonne exécution des travaux.

M.

CHAPITRE V. — De l'organisation du service du mobilier.

On donne le nom de *mobilier* en particulier, de *matériel* ou *cheptel mort*, etc., à cette portion des objets mobiliers d'un établissement rural qui servent aux hommes ou aux animaux à exécuter les travaux que rend nécessaires l'exploitation du fonds ou qui sont à leur usage individuel.

Les objets divers qui peuvent entrer dans la composition du mobilier d'un établissement sont nombreux et variés, et plus la culture tend à se perfectionner, plus aussi on les voit se multiplier. Notre intention n'est pas ici de les examiner en détail, mais de les envisager d'une manière générale et comme il convient à l'administrateur qui organise ce service avec toute l'attention et le soin qu'il réclame.

Pour fixer les idées sur la diversité des objets ou appareils qui peuvent faire partie du mobilier d'une ferme, nous essaierons de les classer sous 4 catégories distinctes qui peuvent se partager elles-mêmes en plusieurs sous-divisions.

1re Catégorie. *Outils* ou objets qui dans les travaux de culture se manient ordinairement à la main.

Bêches, pioches, houes, binettes, faux, faucilles, sapes, râteaux, coupe-gazons, louchets, bidents, fourches, brouettes, plantoirs, etc

Ces outils sont à peu près les seuls dont on fasse usage dans la culture maraîchère ou les jardins potagers, ou dans celle des champs sur la plus petite échelle. On s'en sert aussi dans la moyenne et la grande culture, mais seulement pour certaines espèces de travaux.

2e Catégorie. *Instrumens de culture* ou appareils mobiles et transportables mis généralement en action par les bêtes de trait.

1o *Instrumens de labourage.* Araires, charrues simples ou avec avant-train et divers binots, extirpateurs, scarificateurs, cultivateurs, etc. 2o *Instrumens de pulvérisation, d'ameublissement et de déplacement du sol.* Herses, rouleaux, instrumens divers à niveler la terre, former les billons, etc. 3o *Instrumens pour semaille.* Semoirs divers, plantoirs à cheval, rayonneurs, etc. 4o *Instrumens pour façons d'entretien.* Houes à cheval, sarcloirs, ratissoirs, butoirs, charrues à buter et d'irrigation, etc. 5o *Instrumens pour récoltes et engrais.* Chars, charrettes, tom-